



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 1^{er} février 2016, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

Sont présents

Monsieur	Gilles Couture, maire
Mesdames	Manon Belzile, conseillère Marie-Hélène Caron, conseillère Mélanie Leblond, conseillère
Messieurs	Claude Boucher, conseiller Marco Morin, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont aussi présents : Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics et madame Sylvie Samson, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2016-02-022

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que l'item **Affaires nouvelles** demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015
 - 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015 à 19 h 30 (budget)
 - 3.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015 à 20 h
 - 3.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2016
 - 3.5 Rapport des comités
 - 3.6 Présentation de documents et lettres adressées au Conseil municipal
 - 3.7 Comptes
 - 3.8 Appropriation de surplus - Approvisionnement en eau potable
 - 3.9 Avis de motion - Règlement concernant les limites de vitesse dans le Troisième Rang Sud-du-Lac, le chemin du Lac Saint-François et le chemin Taché Ouest
 - 3.10 Avis de motion - Règlement décrétant les tarifs applicables aux élus et employés municipaux
 - 3.11 Hommage aux bénévoles
 - 3.12 Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
 - 4.1 Renouvellement de l'entente en matière de prévention incendie
 - 4.2 Construction d'une caserne incendie
 - 4.3 Travaux d'aménagement d'un cours d'eau (lots 30A et 30B)
 - 4.4 Reconnaissance d'un véhicule d'urgence
 - 4.5 Modification d'un véhicule d'urgence
 - 4.6 Entente de collaboration (avenant à l'entente) entre le Ministère des Transports et notre Municipalité - Plans et devis pour la reconstruction en section urbaine de la route 291 et du chemin Taché Est
5. Aménagement, urbanisme et développement
 - 5.1 Comité consultatif d'urbanisme - Mandat du Conseil d'administration
 - 5.2 Cuisines collectives et demande de soutien



6. Loisirs et Culture
 - 6.1 Rapport du technicien d'intervention en loisirs et autorisation de dépenses
 - 6.2 Demande d'aide financière à l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour la semaine de relâche
 - 6.3 Demande de commandite - Tournoi de hockey des entreprises
 - 6.4 Demande d'aide financière - Hockey Témiscouata
 - 6.5 Travaux relatifs aux eaux usées au camping municipal
 - 6.6 Protection des lacs municipaux - Interdiction des bateaux à vagues
7. Ressources humaines, formation et rencontres
 - 7.1 Engagement d'un nouveau pompier
 - 7.2 Augmentation du niveau de service de Premiers répondants
 - 7.3 Préposée à l'entretien des édifices municipaux - Engagement
 - 7.4 Maintien de l'équité salariale
 - 7.5 Formation : "Introduction à la sécurité civile"
 - 7.6 Rencontres
8. Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016-02-023

3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015 soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-02-024

3.2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2015 À 19 H 30 (BUDGET)

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015 à 19 h 30 (budget) soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-02-025

3.3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2015 À 20 H

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015 à 20 h soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2016-02-026

3.4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 JANVIER 2016

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2016 soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.5. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

3.6. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉES AU CONSEIL MUNICIPAL

3.6.1 La Mutuelle des municipalités du Québec nous a informés qu'elle versera à ses membres sociétaires admissibles, une ristourne de 4 millions de dollars au terme de l'exercice financier 2015. Pour notre municipalité, la part qui nous est attribuée s'élèvera à 7 386 \$.

3.6.2 La MRC de Rivière-du-Loup nous a transmis une copie de leur règlement numéro 209-15 fixant la date de vente des immeubles pour non-paiement de taxes. Ce règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 15 octobre 2015.

3.6.3 Reçu du MAMOT à titre d'information, une copie de l'avis gouvernemental transmis le 18 décembre 2015 à la MRC de Rivière-du-Loup au sujet du règlement numéro 208-15 de la MRC demandant de modifier le règlement de contrôle intérimaire afin de modifier les usages autorisés dans l'affectation "Agricole dynamique" de la paroisse de Saint-Arsène.

3.6.4 Reçu de monsieur Jean-Pascal Viel du Club cycliste Randoloup, leur mémoire sur un Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal.

3.6.5 Les municipalités de Cacouna et de Notre-Dame-du-Portage nous ont transmis leur résolution nous informant qu'elles appuyaient les régions les plus particulièrement touchées par l'érosion côtière pour l'obtention d'une aide financière gouvernementale, soit les régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

3.6.6 Correspondance de monsieur François Jean de l'entreprise **Construction François Jean** nous informant de leur erreur relative à la construction du garage situé au 9 rue Industrielle. En effet, l'emplacement du garage ne respecte pas les marges de recul tel que spécifié dans notre réglementation. Lorsque l'entrepreneur s'est rendu compte de l'erreur, il était déjà trop tard pour y apporter une correction.

Pour corriger cette erreur, une demande de dérogation mineure a été effectuée et le comité consultatif d'urbanisme nous transmettra sa recommandation à ce sujet.

3.6.7 Remerciements de monsieur Fernand Malenfant pour avoir accepté leur demande pour l'obtention d'une salle gratuite lors du brunch annuel de la Fabrique organisé par le Conseil 6703 des Chevaliers de Colomb. Le comité a grandement apprécié que finalement, nous leur accordions la gratuité pour les deux (2) salles.



2016-02-027

3.7. **COMPTES**

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil) et dont le paiement a été effectué durant le mois de janvier 2016, pour un total de 145 826,08 \$, tel qu'inscrit au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant les mois de décembre 2015 et janvier 2016 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 438-15 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit:

	<u>Total</u>
a) Dépenses d'administration et autres départements :	250.00 \$
b) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu (décembre 2015) :	2 807.72 \$
c) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu :	180.63 \$
d) Dépenses de loisirs (décembre 2015) :	226.00 \$
e) Dépenses de loisirs :	300.00 \$

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 16 327,80 \$ tel qu'inscrit au journal des achats du 31 décembre 2015 et de 173 447,33 \$ au journal des achats du 31 janvier 2016, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites au registre des achats du 31 décembre 2015 au montant de 16 327,80 \$ et du 31 janvier 2016 au montant de 173 447,33 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 438-15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-02-028

3.8. **APPROPRIATION DE SURPLUS - APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE**

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

D'approprier un montant de 852,29 \$ du budget surplus affecté "Réseaux aqueduc" (59.13101.000) pour créditer le budget 2015 "Surplus affecté eau" (23.81001.000) afin de payer le solde final des travaux d'approvisionnement eau potable" (23.05412.721) dans le cadre des travaux du chemin Taché Ouest.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Avis de
motion

3.9. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE DANS LE TROISIÈME RANG SUD-DU-LAC, LE CHEMIN DU LAC SAINT-FRANÇOIS ET LE CHEMIN TACHÉ OUEST**

Avis de motion est donné par madame Manon Belzile conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera adopté un règlement fixant les limites de vitesse dans le Troisième Rang Sud-du-Lac, le chemin du Lac Saint-François et le chemin Taché Ouest.



Avis de
motion

3.10. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS APPLICABLES AUX ÉLUS ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par monsieur Bertrand Thériault conseiller qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera adopté modifiant le règlement numéro 363-07 décrétant les tarifs applicables aux élus et employés municipaux.

2016-02-029

3.11. **HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES**

ATTENDU la correspondance de madame Micheline Côté du journal *Info Dimanche*, nous informant de leur publication d'une section spéciale dans l'édition de Pâques pour faire hommage aux bénévoles;

ATTENDU que chaque année, un hommage est effectué pour féliciter des bénévoles dans chacune des municipalités de la région;

ATTENDU que depuis l'année 2015, nous ne faisons plus affaire avec le journal *Info Dimanche* puisque nous avons notre propre journal municipal;

ATTENDU que pour l'année 2016, le conseil veut honorer deux (2) personnes;

ATTENDU que nous ne voulons pas dévoiler le nom des deux (2) bénévoles choisis avant la parution de l'article dans notre Journal municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Qu'un article dans notre prochain tirage de notre journal municipal soit effectué afin d'honorer les deux (2) bénévoles choisis. Madame Brigitte Soucy sera contactée afin qu'elle prépare cet article.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-02-030

3.12. **ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup adhère à Fédération canadienne des Municipalités dont le cout est de 315,99 \$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

2016-02-031

4.1. **RENOUVELEMENT DE L'ENTENTE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-du-Loup nous a présenté en date du 7 janvier 2016, une offre de services en matière de gestion de la prévention incendie des risques élevés et très élevés pour notre territoire;



ATTENDU QUE sur la base de cette offre de services, la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup désire se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente de services en matière de gestion de la prévention incendie;

ATTENDU QUE nous sommes satisfaits de l'offre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que ce Conseil accepte l'offre qui nous est faite par le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup pour les services en gestion de la prévention incendie pour l'année 2016, dont le cout pour ledit mandat est de 3 500 \$.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, l'entente de services préparée pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-02-032

4.2. CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

1. D'accepter l'offre de services en architecture et en ingénierie de l'entreprise **Atelier 5** (architecte Carl Charron) pour le projet de construction d'une caserne incendie tel que décrit dans leur correspondance datée du 13 janvier 2016, pour le cout de 6 075 \$ plus taxes;
2. Que la directrice générale soit mandatée et autorisée à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 5.1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-02-033

4.3. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN COURS D'EAU (LOTS 30A ET 30B)

ATTENDU que des travaux d'aménagement (canalisation) sont nécessaires sur le cours d'eau situé entre les lots 30A et 30B du rang 2 du Canton Demers à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup en raison du projet de construction sur lesdits lots ;

ATTENDU qu'avant la réalisation de tous projets d'aménagement d'un cours d'eau, il est obligatoire que :

- le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup autorise la réalisation des travaux ;
- une demande d'un **Certificat d'autorisation** (incluant les documents connexes) soit adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup pourrait accepter de devenir maître d'œuvre du projet ;

ATTENDU que dans ce cas les couts totaux des travaux, d'obtention du *Certificat d'autorisation* après le MDDELCC et des documents connexes seront facturés à la municipalité et incluront des frais administratifs de 10% ;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

QUE ce conseil, demande à la MRC de Rivière-du-Loup de prendre en charge les travaux d'aménagement du cours d'eau situé entre les lots 30A et 30B du rang 2 du Canton Demers à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-02-034

4.4. RECONNAISSANCE D'UN VÉHICULE D'URGENCE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup a nommé monsieur Jacques-Éric Mercier, résidant à Saint-Clément, comme directeur du service de sécurité incendie le 26 juin 2012;

CONSIDÉRANT que le directeur doit toujours utiliser son véhicule personnel pour se rendre sur les lieux d'une intervention;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible pour la Municipalité de défrayer pour un véhicule d'état-major, compte tenu des frais que cela implique;

CONSIDÉRANT que l'article 1 du règlement de la SAAQ permet de reconnaître comme véhicule d'urgence le véhicule personnel d'un directeur de service incendie constitué de pompiers volontaires;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup demande à la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) de reconnaître comme véhicule d'urgence le véhicule personnel de son directeur du service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-02-035

4.5. MODIFICATION D'UN VÉHICULE D'URGENCE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup a fait reconnaître le véhicule personnel de son directeur du service de sécurité incendie comme véhicule d'urgence;

CONSIDÉRANT que des frais de changement d'usage, de changement de plaque, d'achat de radio, d'achat de gyrophares et d'installation sont à prévoir pour rendre le véhicule conforme, dépense approximative de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT que des frais annuels de fréquence radio, de frais d'immatriculation, de vérification mécanique et d'assurance sont à prévoir, dépense approximative de 500 \$;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu



2016-02-036

QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte d'assumer les frais annuels ainsi que les frais de modification du véhicule personnel de son directeur du service de sécurité incendie comme véhicule d'urgence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.6. **ENTENTE DE COLLABORATION (AVENANT À L'ENTENTE) ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET NOTRE MUNICIPALITÉ - PLANS ET DEVIS POUR LA RECONSTRUCTION EN SECTION URBAINE DE LA ROUTE 291 ET DU CHEMIN TACHÉ EST**

ATTENDU QUE le ministre des Transports nous a transmis le projet d'avenant à l'entente à intervenir entre le gouvernement du Québec et notre municipalité, concernant la préparation des plans et devis pour la reconstruction en section urbaine de la route 291 et du chemin Taché Est;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup a pris connaissance de ladite entente et qu'il est en accord avec son contenu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup informe le ministre des Transports de notre accord concernant l'avenant à l'entente de collaboration à intervenir entre le gouvernement du Québec et notre municipalité concernant la préparation des plans et devis pour la reconstruction en section urbaine de la route 291 et du chemin Taché Est;

Que le maire monsieur Gilles Couture et la directrice générale madame Sylvie Samson soient autorisés à signer l'entente de collaboration - avenant à l'entente numéro 100651 à intervenir entre le Ministère et notre municipalité, concernant la préparation des plans et devis pour la reconstruction en section urbaine de la route 291 et du chemin Taché Est.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

2016-02-037

5.1. **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que les personnes suivantes soient mandatées pour faire partie du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup :

Siège # 1 : M. Gilles Couture, représentant le conseil municipal;
Siège # 3 : M. Alain St-Amand, représentant les résidents;
Siège # 5 : M. Normand Soucy, représentant les résidents;
Siège # 7 : Mme Marie-Hélène Caron, représentant le conseil municipal;
Siège # 9 : M. Sébastien Thériault, représentant le Lac de la Grande-Fourche.



Les mandats pour les sièges # 2, 4, 6, et 8 se termineront en mars 2017 tandis que les sièges # 1, 3, 5, 7 et 9 se termineront en mars 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-02-038

5.2. CUISINES COLLECTIVES ET DEMANDE DE SOUTIEN

Correspondance de madame Claire Bilocq pour la Table familles des 5 Cantons nous sollicitant pour l'obtention de la salle Aux Quatre-Vents gratuitement pour permettre l'organisation de deux (2) groupes de cuisines collectives. Un premier groupe de cinq (5) jeunes mères de famille cuisineront un avant-midi aux trois (3) semaines, le jeudi, et un deuxième groupe de huit mères de famille une fois aux trois (3) semaines, le mercredi soir.

Les cuisines débuteront au début du mois de mars pour se terminer à la fin de juin et la reprise des activités est prévue à l'automne.

Afin de rendre la salle plus conforme aux exigences de la cuisine en groupe, la Table familles des 5 Cantons demande la possibilité d'installer une autre cuisinière électrique et une armoire pour ranger les denrées alimentaires et le matériel de cuisine. Cette armoire serait barrée. L'installation de la cuisinière par un électricien et l'acquisition de l'armoire seront à leurs frais.

Suite à une discussion,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

1. De prêter la salle Aux Quatre-Vents gratuitement pour permettre la réalisation des cuisines collectives pour deux (2) groupes. Pour les dates, les responsables devront vérifier la disponibilité de la salle. Il y aura vérification pour savoir s'il y aurait possibilité que les cuisines collectives se tiennent au centre des loisirs. Des rencontres se tiendront avec les responsables afin d'en venir à une entente.
2. D'autoriser la Table famille des 5 Cantons à installer une armoire pour ranger les denrées alimentaires et le matériel de cuisine. Pour ce qui est de la cuisinière, des vérifications seront effectuées avant de donner l'autorisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1. RAPPORT DU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS

Monsieur Jonathan Jalbert, technicien d'intervention en loisirs nous a transmis un rapport des activités réalisées dans le cadre de ses fonctions et nous fait part des activités et tâches à réaliser pour le mois à venir.

2016-02-039

6.2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'URLS DU BAS-SAINT-LAURENT POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu



Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup appuie le Service des loisirs de Saint-Hubert pour l'obtention d'une aide financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-St-Laurent (URLS) pour les activités organisées dans le cadre de la semaine de relâche 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-02-040

6.3. DEMANDE DE COMMANDITE - TOURNOI DE HOCKEY DES ENTREPRISES

Correspondance de monsieur Jonathan Jalbert technicien d'intervention en loisirs nous demandant une commandite d'un montant de 140 \$ pour l'équipe qui représentera la municipalité lors du tournoi des entreprises de hockey qui aura lieu les 13 et 14 février 2016. Le cout de l'inscription est de 280 \$ par équipe.

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de commanditer un montant de 140 \$ pour l'équipe qui représentera la municipalité lors du tournoi des entreprises qui se tiendra les 13 et 14 février 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-02-041

6.4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - HOCKEY TÉMISCOUATA

Correspondance de l'Association du hockey mineur du Témiscouata nous demandant une aide financière de 50 \$, représentant 50 \$ par joueur provenant de notre municipalité.

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

De ne pas faire de don à l'Association du hockey du Témiscouata (Hockey Témiscouata) pour aider financièrement l'Association, et ce, même si un (1) joueur de notre municipalité fait partie de Hockey Témiscouata. La raison principale est que nous avons déjà une association pour notre région.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.5. TRAVAUX RELATIFS AUX EAUX USÉES AU CAMPING MUNICIPAL

Il y a discussion sur les travaux à réaliser au niveau des eaux usées au camping municipal. Nous n'avons pas encore reçu de réponse pour notre demande d'aide financière dans le cadre du Programme PIC 150. L'attachée politique de monsieur Bernard Généreux nous donnera des nouvelles de notre projet dans les prochains jours.

6.6. PROTECTION DES LACS MUNICIPAUX - INTERDICTION DES BATEAUX À VAGUES

Il y a discussion sur la demande de l'Association des riverains du lac de la Grande-Fourche à l'effet que la Municipalité adopte un règlement pour interdire les bateaux à vagues.

Il est décidé de travailler sur un document qui permettrait à la population d'être conscientisée sur l'importance d'agir pour la protection de nos lacs.



7. RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET RENCONTRES

2016-02-042

7.1. ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU POMPIER

CONSIDÉRANT que le Service de Sécurité Incendie doit sans cesse recruter afin d'alimenter ses rangs puisqu'il est long de former un pompier;

CONSIDÉRANT que monsieur Martin Robert, bien qu'il demeure présentement à St-Arsène et travaille à St-Clément, a démontré de l'intérêt auprès du SSI pour s'impliquer à titre de pompier temps partiel, qu'il a été rencontré et que sa candidature a été évaluée et acceptée par les officiers;

CONSIDÉRANT que M. Martin Robert a déjà travaillé comme pompier volontaire à Escuminac en Gaspésie et qu'il a été inscrit à l'École Nationale des Pompiers sans toutefois compléter sa formation;

CONSIDÉRANT que M. Robert est conscient que le travail de pompier à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup comprend différentes tâches qui débordent celles d'intervention et de pratique;

CONSIDÉRANT qu'il est obligatoire de terminer la formation de base de Pompier 1 dans les 48 mois suivant son embauche;

CONSIDÉRANT qu'il fera l'objet d'une période de probation maximale de 12 mois, date à laquelle l'équipe d'officiers jugera bon de lui faire suivre sa formation et de le garder dans ses rangs ou de le remplacer;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup engage monsieur Martin Robert à titre de pompier temps partiel à compter du 2 février 2016. Ses conditions de travail sont celles en vigueur pour ce type de poste et il est en probation pour une période maximale de 12 mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-02-043

7.2. AUGMENTATION DU NIVEAU DE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT que le Service de Sécurité Incendie offre depuis 2014 le service de premier répondant de niveau 1, tel que spécifié par le Centre intégré de la santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT que les pompiers du Service de Sécurité Incendie ont démontré de l'intérêt à élever d'un cran leur couverture en premier répondant en suivant les formations et maintien de compétences s'y rattachant;

CONSIDÉRANT que la formule s'insère bien dans le rôle du Service de Sécurité Incendie et que l'éloignement des services ambulanciers rend l'offre de service à la population encore plus importante;

CONSIDÉRANT que le matériel et les formations sont subventionnés par le CISSS;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu



QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup demande au CISSS d'augmenter d'un niveau (de PR1 à PR2) le service de premiers répondants offert à la population de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-02-044

7.3. PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

Considérant la correspondance de monsieur Steve Dubé, préposé à l'entretien ménager de la municipalité, nous informant que son congé de maladie ayant débuté le 5 octobre 2012 ne pourra prendre fin puisque ses problèmes de santé ne sont pas résolus;

Considérant que madame Renée-Claude Leblond a assuré le remplacement de monsieur Dubé depuis le début du congé de maladie;

Considérant que madame Renée-Claude Leblond est intéressée à l'emploi de façon permanente et que nous sommes satisfaits de son travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

1. De remercier monsieur Steve Dubé pour le travail accompli comme préposé à l'entretien des édifices municipaux durant son mandat à la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup;
2. Que madame Renée-Claude Leblond soit engagée comme préposée à l'entretien ménager et que la date du début de son emploi soit celle qui correspond au début du remplacement du congé de maladie. Les conditions de travail sont les mêmes que celles déjà octroyées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-02-045

7.4. MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

La Loi sur l'équité salariale prévoit la réalisation d'une évaluation périodique du maintien de l'équité salariale. Cette évaluation vise à s'assurer que les catégories d'emplois à prédominance féminine (CEPF) de la municipalité reçoivent toujours une rémunération au moins égale à celle des catégories d'emplois à prédominance masculine (CEPM) de même valeur ou de valeur équivalente qui s'y retrouvent.

Depuis les travaux de l'équité salariale effectués en 2001, le maintien a été effectué lors de modifications au niveau des emplois de la municipalité.

Le 31 décembre 2015 est une date à laquelle le maintien devait être fait en reprenant la démarche au complet pour tous les postes de travail de la municipalité.

La Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup se doit donc de se réunir afin d'évaluer ces postes. Pour réaliser ces travaux, il serait important qu'un comité d'environ cinq (5) personnes soit formé.

Note : normalement le comité est formé d'au moins 3 membres : au moins les 2/3 des membres doivent représenter les personnes salariées et au moins 50 % de ces membres doivent être des femmes. Les autres membres du comité représentent l'employeur et sont désignés par celui-ci. Par contre, pour les employeurs ayant moins de 50 employés, il n'y a pas d'obligation de former un comité.

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu



Que les personnes suivantes soient mandatées pour faire partie du comité qui aura comme responsabilité l'évaluation du maintien de l'équité salariale :

- M. Gilles Couture, maire;
- M. Bertrand Thériault, conseiller;
- Mme Sylvie Samson, directrice générale;
- Mme Charlyne Morin, directrice générale adjointe;
- M. Denis Santerre, directeur des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-02-046

7.5. FORMATION : "INTRODUCTION À LA SÉCURITÉ CIVILE"

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'autoriser le maire, la directrice générale, le directeur des travaux publics et le directeur incendie à participer à la formation intitulée : "Initiation à la sécurité civile" qui se tiendra le 25 février 2016 à Saint-Paul-de-la-Croix et le cout par participant est de 195 \$.

La Municipalité payera les frais d'inscription et de déplacements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7.6. RENCONTRES

- CCU le 8 février 2016 à 19 heures;
- Comité de voirie le 10 février 2016 à compter de 9 heures;
- Séance extraordinaire le 22 février 2016 à 19 h pour un refinancement;
- Rencontre de travail qui était prévue le 29 février 2016 et avancée au 22 février 2016 suite à la séance extraordinaire.

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est ajoutée.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.


2016-02-047


10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Claude Boucher conseiller.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.


Gilles Couture
maire


Sylvie Samson
directrice générale

